

au contraire, pourrait compromettre l'apport du Canada aux entreprises des Nations Unies en vue du maintien de la paix. C'est par principe que le Gouvernement canadien, en 1956, a déploré l'invasion du territoire égyptien et a pris, à l'ONU, des initiatives qui ont amené l'évacuation rapide des territoires occupés. C'est par conviction que depuis 1967 nous avons soutenu la résolution No 242 du conseil de sécurité et tous les principes qu'elle renferme.

Le Gouvernement canadien tient pour inacceptable l'acquisition de territoires par la force et pour essentiels à un règlement juste et durable, l'établissement de frontières sûres et reconnues pour tous les États de la région, ainsi que le respect de leur souveraineté, de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique. De même, tout règlement, pour être équitable et permanent, doit tenir pleinement compte des intérêts et des aspirations légitimes de tous les peuples de la région y compris les Palestiniens arabes.

Mais le Canada n'est pas partie au conflit et n'étant pas une grande puissance il n'a aucun intérêt politique immédiat. Le Gouvernement canadien a soutenu et continue à soutenir que les parties intéressées devraient elles-mêmes rechercher un règlement négocié conforme aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.

Ces résolutions ne tracent peut-être pas un plan détaillé de paix, ainsi elles ne font qu'effleurer le problème palestinien. Nous croyons cependant qu'elles fournissent un cadre valable pour des négociations de substance et affirment les principes fondamentaux que toutes les parties doivent accepter afin de progresser vers une solution pacifique.

Depuis le début le Canada a été un fidèle contributeur à toutes les opérations de maintien de paix des Nations Unies au Moyen-Orient. A l'heure actuelle, le Canada fournit le contingent le plus important de la force d'urgence au Sinaï. Notre participation aux forces de l'ONU tant au Sinaï que sur les hauteurs du Golan contribue de façon tangible à rendre possible la recherche d'un règlement négocié et final. Cependant le Gouvernement canadien s'inquiéterait si la stabilité relative découlant de la présence de contingents de l'ONU diminuait dans l'esprit des parties en cause le besoin urgent des négociations aboutissant à un règlement global.

Le Gouvernement canadien perçoit l'accord de désengagement conclu en septembre dernier entre l'Égypte et Israël comme une étape significative et prometteuse vers la paix. Le président Sadate et son gouvernement ont contribué de façon significative à la paix éven-